



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Coët-er-Boper, acquisition de la parcelle cadastrée D 127 appartenant aux consorts Bléher

DEL-2011-067

Numéro de la délibération : 2011/067

Nomenclature ACTES : Domaine et patrimoine - acquisitions

Information relative à l'environnement : oui

Date de réunion du conseil : 29/06/2011

Date de convocation du conseil : 23/06/2011

Date d'affichage de la convocation : 23/06/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : M. Yovenn BONHOURE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Yovenn BONHOURE, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Laëtitia LE DOARÉ, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Étaient représentés : M. Henri LE DORZE par M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mlle Julie ORINEL par Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Nicole ROUILLARD par M. Yvon PERESSE.

Était absent : M. Claude LE BARON.

Coët-er-Boper, acquisition de la parcelle cadastrée D 127 appartenant aux consorts Bléher

Rapport de Alain LE MAPIHAN

Les consorts BLEHER ont proposé à la Ville de PONTIVY d'acquérir la parcelle cadastrée section D n° 127, située à Coët-er-Boper, d'une contenance de 1 ha 14 a 55 ca, classée en zone 1 Aul (secteur réservé aux terrains de sports, de loisirs et d'activités de plein air) et inscrite en emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme.

Cette parcelle est en effet incluse dans un ensemble de terrains constituant l'emplacement réservé n°1 au PLU, prévu pour l'accueil de nouvelles installations sportives regroupant les terrains d'entraînement.

Par délibération du 29 septembre 2010, la Ville de PONTIVY a approuvé l'acquisition des parcelles D n° 19 et 20, contiguës à la parcelle D n° 127 et inscrites dans le même emplacement réservé, au prix de 4 euros le mètre carré.

Nous vous proposons :

- D'approuver l'acquisition par la Ville de PONTIVY de la parcelle cadastrées D 127 appartenant aux consorts BLEHER au prix de 4 euros le mètre carré, soit la somme de 45 820 €, frais d'acte en sus,
- D'autoriser le Maire à signer l'acte et toutes les pièces s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 30 juin 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire






**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**



Echelle : 4840



Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.

-  Bâti Durs
-  Bâti Légers
-  Commune
-  Hydro
-  Parcelles